

## CLAP DE FIN OU CLAP DE DEBUT

Ce 23 juin 2016, les élus du comité d'entreprise ont été consultés sur 4 projets liés aux nouveaux statuts, chaque organisation syndicale devait donner son avis point par point sur ces 4 projets présentés pour « accord ou pas », le vote se faisant à main levée devant la direction ce qui lui permet ainsi de comptabiliser les votes :

***Les élus SUD, ne participant aux négociations, se sont abstenus sur tous les projets. Nous vous laissons donc prendre connaissance des avis et des signatures des différentes organisations !***

1. Projet mise en place d'un régime de remboursement de frais médicaux et prévoyance,

CFDT :	avis favorable	Signature
UNSA :	avis favorable	Signature
CFE-CGC :	avis favorable	Signature
CGT :	avis défavorable	Pas de Signature
FO :	avis favorable	Pas de Signature

2. Projet de modification du calcul de l'allocation de départ à la retraite :

CFDT	avis favorable	Signature
UNSA	abstention	Signature
CFE-CGC	avis favorable	Signature
CGT	abstention	Signature
FO	avis défavorable	Pas de Signature

3. Projet de dispositifs concernant les avantages sous forme de pension retraite  
Garantie de ressources.

CFDT	avis favorable	Signature
UNSA	avis favorable	Signature
CFE- CGC	avis favorable	Signature
CGT	abstention	Signature
FO	avis défavorable	Pas de Signature

#### 4. Projet de règlement d'horaires variables :

CFDT	avis favorable	Signature
UNSA	avis favorable	Pas de Signature
CFE-CGC	avis favorable	Signature
CGT	avis favorable	Signature
FO	avis favorable	Pas de Signature

### IMPORTANT

Les négociations n'ont pas porté, entre autre, sur les **indemnités de licenciement**. Jusqu'à l'ouverture à l'automne 2016 de négociations sur ce thème, aucune mesure « transitoire » ne sera maintenue par la direction =

Concrètement, jusqu'à signature de nouveaux accords, c'est la convention collective qui s'appliquera, ce qui revient à diviser considérablement les montants en question....Espérons donc que la situation de l'emploi reste stable dans ces conditions !

De même, il n'y a plus d'accords concernant les **mobilités et déménagements** (donc plus de primes).

En cette période où la direction nous incite à la mobilité, **soyons vigilants**.

Rien n'est aussi prévu pour les temps de mission et les accords ou usages en vigueur tombent de ce fait **au 30/06/2016**.

A 10h30, après une heure de CE, la direction a imposé une suspension de séance pour que les OS puissent signer les statuts en présence d'ANDRE RENAUDIN.

Dans une ambiance tendue et bien loin de la fête qui aurait été souhaitée par la direction voici la situation :

CFDT et CFE CGC ont tout signé  
UNSA n'a pas signé l'accord sur le temps de travail  
CGT a signé les points 2, 3 et 4.  
FO n'a rien signé.

D'autres accords restent à négocier (CRC...) ou sont à la signature (le télétravail), à suivre !

### « La minute nécessaire de Monsieur RENAUDIN »

Comme d'habitude, Mr Renaudin n'a pas souhaité participer au comité d'entreprise (même pas un bonjour à l'ensemble des élus présents !) mais par contre en bon capitaine de bateau, il a contraint les élus à une escale en plein CE à 10h30 pour la tant attendue séance de signature des statuts ! Ensuite, il a filé à l'anglaise (c'est d'actualité) toujours sans un mot au comité d'entreprise.